



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

**Séance du 21 janvier 2016**

**Délibération n° B 2016-6**

**Avenant à la convention de partenariat avec le LEGTA de  
MONTMOROT : approbation et autorisation de signature à donner au  
Président**

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 30/12/2015

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 2012-32 du 23 novembre 2012 relative à l'actuelle convention de partenariat avec le LEGTA de MONTMOROT, signée le 4 décembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'accord du LEGTA de MONTMOROT, recueilli le 20 janvier 2016 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Il existe depuis octobre 2001, un partenariat ancien avec le LEGTA de MONTMOROT, voisin de notre Direction Départementale inaugurée le 9 juin 2001.

Par délibération n° 2012-32 du 23 novembre 2012, le Bureau du Conseil d'Administration a approuvé la troisième convention de partenariat nous liant et autorisé son Président à la signer. Elle a été signée le 4 décembre 2012 et sa date d'échéance sauf dénonciation est le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le SDIS s'engage à préparer et réaliser des exercices d'évacuation, des exercices à thème, de la formation « Prévention et Secours Civique » de niveau 1, utilisation d'extincteurs, et à accueillir une visite annuelle du CODIS-CTA et du CIS de LONS-LE-SAUNIER.

Le Lycée met à disposition du SDIS ses infrastructures et des prestations de repas, invite le SDIS à participer à des journées pédagogiques et une coopération existe sur la sensibilisation à l'activité de sapeur-pompier volontaire.

Il est proposé de conclure un avenant avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Cet avenant est destiné à permettre, à la demande du SDIS, la réalisation d'une ou plusieurs études, par les élèves du LEGTA dans le cadre de projets pédagogiques, destinée(s) à prodiguer des conseils en matière d'aménagement paysager ou agricole sur l'emprise foncière de la Direction Départementale.

La réalisation de ces aménagements pourrait être confiée au LEGTA le cas échéant.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant tel que proposé après accord des parties.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver cet avenant à la convention de partenariat avec le LEGTA de MONTMOROT et de m'autoriser à le signer.***

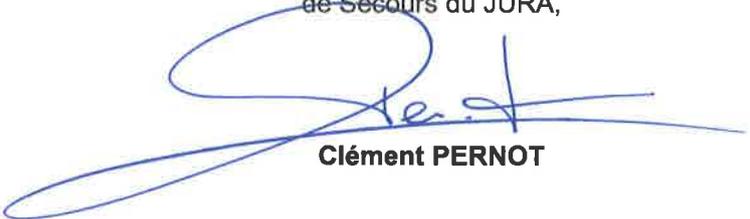
---

**DECISION N° B 2016-6 DU 21 JANVIER 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant à la convention de partenariat en cours avec le LEGTA de MONTMOROT, ci-joint, et autorise son Président à le signer.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 5 FEV. 2016  
Affiché le - 9 FEV. 2016  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1er trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**